

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Languedoc-Roussillon

Service Aménagement

Division Évaluation Environnementale

Réf. Chr: 219/15 Nos réf.: 2015-001609

Affaire suivie par : Pierre DROSS

pierre.dross@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 40 67 34 46 66 86

Montpellier, le

1 8 JUIN 2015

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Madame la Préfète des Pyrénées Orientales Hôtel de la préfecture Direction des collectivités locales - Bureaux de l'urbanisme, du foncier et des installations classées 24 quai Sadi Carnot 66951 PERPIGNAN Cedex

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

Projet d'affouillement de sol pour la reprise de l'excavation du bassin "Torrent", sur le territoire de la commune de Pézilla la Rivière, déposé par la Communauté d'agglomération de Perpignan Méditerranée.

Par courrier reçu le **17/04/2015**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier affouillement de sol pour la reprise de l'excavation du bassin "Torrent" déposé par Communauté d'agglomération de Perpignan Méditerranée.

En application de l'article R.122-7 Il du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

L'Adjoint au chef du Service Amériagement

Frédéric DENTAND